

EMPIRE CHÉRIFIEN  
 Protectorat de la République Française  
 AU MAROC

# Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :			
	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS . . . . .	4.50	6 fr.	7 »
6 MOIS . . . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN . . . . .	15 »	18 »	20 »

**ON PEUT S'ABONNER :**  
 A la Résidence de France à Rabat,  
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris  
 et dans tous les bureaux de poste.  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**ÉDITION FRANÇAISE**  
**Hebdomadaire**

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
*Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)*

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser  
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.  
 Les mandats doivent être émis au nom de M. le  
*Trésorier Général du Protectorat*.

**PRIX DES ANNONCES :**

Annonces judiciaires (la ligne de 34 lettres, et légales	corps 8. . . . .	0.50
Sur 4 colonnes :		
Annonces et avis divers (les dix 1 <sup>res</sup> lignes, la ligne.		0.60
		0.50

—  
 Pour les annonces réclames, les conditions  
 sont traitées de gré à gré.  
 Réduction pour les annonces et réclames  
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

**SOMMAIRE**

1. — Voyage de S. M. le Sultan à Casablanca . . . . .	PAGES 169
<b>PARTIE OFFICIELLE</b>	
2. — Ordre du 2 Avril 1915 . . . . .	170
3. — Témoignage de satisfaction accordé à un officier. . . . .	170
4. — Arrêté Viziriel du 16 Mars 1915 portant ouverture d'un concours pour six emplois de Rédacteur stagiaire du personnel administratif de la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien (2 <sup>e</sup> avis). — Programme des matières du concours . . . . .	170
5. — Extraits du « Journal Officiel » de la République Française . . . . .	173
<b>PARTIE NON OFFICIELLE</b>	
6. — Situation politique et militaire du Maroc à la date du 3 Avril 1915. . . . .	176
7. — Annonces et avis divers . . . . .	176

**VOYAGE DE SA MAJESTÉ LE SULTAN  
 A CASABLANCA**

SA MAJESTÉ LE SULTAN, qui n'avait pas eu l'occasion de visiter Casablanca depuis son avènement, a séjourné dans cette ville du jeudi 25 mars au mercredi 31 mars. SA MAJESTÉ y a été reçue par le COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHEF, qui l'y avait précédée de quelques jours.

SA MAJESTÉ LE SULTAN et LE RESIDENT GENERAL, qui s'était porté à sa rencontre, accompagnés de S. E. le Grand Vizir, des Vizirs et des principaux personnages de la Cour Chérifienne et escortés de la Garde noire, ont fait une entrée solennelle dans la ville, aux portes de laquelle ils ont été reçus par le Colonel Commandant la Subdivision de Casablanca, par le Pacha et les principaux notables de la ville, auxquels s'était joint EL HADI THAMI GLAOUI, Pacha de Marrakech, de passage à Casablanca.

Les troupes de la garnison faisaient la haie sur le parcours; les rues étaient décorées et pavoisées. MOULAY YOUSSEF a reçu de la population européenne le plus déférent accueil, et les plus enthousiastes manifestations lui ont été prodiguées par la population indigène accourue très nombreuse.

SA MAJESTÉ est descendue au Dar el Maghzen où, dès son arrivée, le RESIDENT GENERAL lui a présenté les Consuls étrangers, les Officiers et Fonctionnaires de la ville.

Le lendemain, vendredi 26 mars, SA MAJESTÉ CHÉRIFIENNE a célébré la Grande Prière du Selamlik en traversant la ville dans tout l'appareil impérial, escortée de nombreux cavaliers des tribus de la Chaouïa. L'impression a été très profonde sur la population qui n'avait pas vu de cérémonie chérifienne depuis de longues années.

Le soir, le SULTAN, accompagné du RESIDENT GENERAL, a visité en détail les travaux du port où de grands blocs ont été immergés en sa présence à l'avancée de la jetée en construction.

Il a consacré son après-midi du samedi à parcourir en automobile les environs de Casablanca. Il a visité notamment le lazaret d'El Hank et la ferme Amieux.

Dans la journée du dimanche, le SULTAN a été reçu à la Subdivision par le Colonel TARGE. Au cours de sa visite, il a écouté une partie du concert donné par la musique militaire. Puis il s'est rendu à l'Anfa où un thé lui a été offert. Tout le long de la route, à son passage, la foule l'a salué d'acclamations. Le soir, il a assisté, entouré de sa famille, à un brillant feu d'artifice.

Le RESIDENT GENERAL, qui s'était absenté vingt-quatre heures pour se rendre à Rabat, est rentré à Casablanca dans la soirée de dimanche et a accompagné le SULTAN dans les visites que SA MAJESTÉ a faites le lende-

main à plusieurs grands établissements. LE SOUVERAIN a tenu à se faire présenter les principaux groupements et les notabilités de la colonie européenne à qui il a affirmé son union intime avec la France. Il est allé ensuite avec ses Vizirs prendre le thé à la Résidence Générale.

Le mardi, après avoir visité l'Hôpital et le Parc d'artillerie, le SULTAN a offert un thé au Dar el Maghzen en l'honneur des Consuls étrangers et des autorités françaises. Il leur exprima, dans une allocution très courtoise, ses remerciements pour l'accueil qu'il avait reçu à Casablanca, en se félicitant de la présence des représentants des nations alliées et en souhaitant le triomphe de notre juste cause.

SA MAJESTÉ est rentrée mercredi à Rabat.

Le grand éclat donné à ce voyage a contribué à rehausser encore le prestige de MOULAY YOUSSEF et cette manifestation solennelle a en même temps resserré les liens de l'étroite collaboration qui assure la continuité de l'œuvre poursuivie par la France et le Gouvernement Chérifien depuis l'établissement du Protectorat.

### PARTIE OFFICIELLE

#### ORDRE DU 2 AVRIL 1915

LE GENERAL COMMANDANT EN CHEF prononce les affectations suivantes d'Officiers brevetés d'Etat-Major du Maroc Occidental :

Le Colonel ODRY, Sous-Chef d'Etat-Major, est remis à la disposition du Ministre de la Guerre.

Le Chef de Bataillon DE LAMAZE est désigné pour faire fonction de Sous-Chef d'Etat-Major du Général Commandant en Chef. (La Direction des Etapes continuant à relever directement du Chef d'Etat-Major.)

Le Chef de Bataillon PELLEGRIN est affecté provisoirement à l'Etat-Major de la Subdivision de Casablanca (Chef d'Etat-Major).

Le Chef de Bataillon THIERRY est affecté à l'Etat-Major de la Subdivision de Fez (Chef d'Etat-Major).

Le Capitaine FOLLINET est affecté à l'Etat-Major du Commandant en Chef (Chef du 1<sup>er</sup> Bureau).

Le Capitaine GAUTHE, du 1<sup>er</sup> Tirailleurs, est affecté à l'Etat-Major de la Subdivision de Casablanca.

Ces Officiers rejoindront leur poste le plus tôt possible.

Fait à Rabat, le 2 Avril 1915.

Le Commissaire Résident Général,  
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

### TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION accordé à un Officier

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COM-  
MANDANT EN CHEF, au Médecin Inspecteur  
Directeur du Service de Santé des T. M. O.

Rabat.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le zèle et l'activité digne d'éloges déployés par le Médecin Aide-Major MAUPIN dans la direction de l'Infirmerie indigène de Ber Rechid, du 1<sup>er</sup> septembre 1914 au 15 mars 1915.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'apprécie hautement les excellents résultats obtenus par ce Médecin par ses tournées de vaccination et ses nombreuses visites dans les douars qui ont eu le meilleur effet politique dans la Région.

Je vous prie de lui en témoigner toute ma satisfaction.

Rabat, le 3 Avril 1915.

LYAUTEY.

#### ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 16 MARS 1915

portant ouverture d'un concours pour six emplois de Rédacteurs stagiaires du personnel administratif de la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien. (2<sup>e</sup> avis).

#### LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 avril 1913), relatif au recrutement, à l'avancement et à la discipline du personnel administratif de l'Empire Chérifien ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 26 Djoumada el Oula 1332 (22 avril 1914), instituant un concours pour le recrutement des rédacteurs stagiaires du personnel administratif de l'Empire Chérifien et le programme y annexé ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 30 Djoumada Et Tani 1332 (26 mai 1914), portant ouverture d'un concours pour plusieurs emplois de rédacteurs stagiaires du personnel administratif de l'Empire Chérifien ;

Considérant qu'en raison des circonstances actuelles le concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire, fixé au 16 novembre 1914 par l'Arrêté susvisé du 30 Djoumada Et Tani 1332 (26 mai 1914), n'a pu avoir lieu à la date indiquée ;

Vu l'Avis du Conseil d'Administration du 20 février 1915,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de six postes de rédacteurs stagiaires du personnel administratif de l'Empire Chérifien s'ouvrira à Rabat le 1<sup>er</sup> juin 1915.

Ce concours est exclusivement réservé aux fonctionnaires des divers Services de l'Administration Chérifienne, comptant, à la date du 1<sup>er</sup> juin 1915, une année de service au Maroc.

Le programme est fixé par l'Arrêté Viziriel susvisé du 26 Djounada el Oula 1332 (22 avril 1914).

ART. 2. — 1<sup>o</sup> L'épreuve obligatoire d'histoire ou de géographie aura lieu à Rabat, le mardi 1<sup>er</sup> juin 1915, de 9 heures à midi ;

2<sup>o</sup> L'épreuve obligatoire d'administration, le même jour, de 15 à 18 heures ;

3<sup>o</sup> L'épreuve facultative de langues vivantes, le mercredi 2 juin 1915, de 9 heures à midi.

ART. 3. — Les fonctionnaires des divers Services de l'Administration Chérifienne qui, en raison de leur situation militaire, n'auront pu subir les épreuves de ce concours aux dates indiquées ci-dessus, seront autorisés à se présenter à un concours supplémentaire dont l'époque sera fixée dès que les circonstances le permettront. Les candidats, qui auront pris part à ce second concours avec succès, pourront être nommés rédacteurs stagiaires dans les mêmes conditions que les candidats admis au premier examen ouvert le 1<sup>er</sup> juin 1915 et bénéficieront de la même ancienneté.

*Fait à Rabat, le 29 Rebia II 1333.  
(16 Mars 1915.)*

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution,

*Rabat, le 24 Mars 1915.*

*Le Ministre Plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence Générale,  
SAINT-AULAIRE.*

\*\*\*

**PROGRAMME DES MATIÈRES DU CONCOURS**  
pour l'emploi de Rédacteur stagiaire  
(Annexe à l'arrêté du 23 Avril 1914)

I

HISTOIRE

Histoire de la France aux XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, étudiée spécialement au point de vue de son rôle et de sa politique d'expansion dans le monde, et plus spécialement dans l'Afrique du Nord.

Louis XIV et Louis XV. — Expansion coloniale et rivalité des puissances en Amérique, en Afrique, aux Indes — Conceptions coloniales — Grandes Compagnies Coloniales — Traité d'Utrecht (1713) — La France et l'Angleterre au Canada — Traité de Paris (1763) — Guerre de

l'Indépendance américaine — Traité de Versailles (1783) — Louis XVI, la Révolution, l'Empire — Extension maritime et coloniale de l'Angleterre durant la période impériale — Le Blocus continental

Etat de la France en 1815 — Le Congrès de Vienne — La Restauration — Louis XVIII — Charles X — La Conquête de l'Algérie — Etat de l'Algérie avant la conquête — Prises d'Alger et de Constantine — Abd-el-Kader — Le Général Bugeaud — Fin de la conquête — L'occupation et l'organisation.

Louis-Philippe — Le droit de visite — L'affaire Pritchard — La République de 1848.

Le second Empire — Guerre de Crimée et d'Italie — Annexion de la Savoie et du Comté de Nice — Campagne du Mexique — Expédition de Syrie — Guerre de 1870 — Traité de Francfort.

Conquête de l'Afrique du Nord — Occupation de l'Algérie, de la Tunisie — Le Protectorat — Conquête de la Kabylie — du Sahara — du Sénégal — du Soudan, des possessions de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française — L'Indo-Chine — Madagascar et l'Océanie — Accord du 8 avril 1904 entre la France et l'Angleterre.

La politique française au Maroc — L'accord de 1863 — La Convention de Madrid du 3 juillet 1880 — L'acte d'Algésiras — Accords Franco-Espagnols et Franco-Allemands — La Convention de Berlin du 4 Novembre 1911.

Les confins Algéro-Marocains.

II

GEOGRAPHIE

Géographie physique, ethnographique, politique, économique des possessions françaises de l'Afrique du Nord.

La Berbérie ou l'Afrique Mineure — L'Algérie — La Tunisie — Le Maroc — Nature et relief du sol — Orographie — L'Atlas.

Géologie — Les rives de la Méditerranée et de l'Océan Atlantique.

La région côtière — l'hinterland — Le Sahara.

Le climat.

Hydrographie.

Flore — Faune.

Ethnographie — Arabes — Berbères — Israélites — Européens — Les tribus — Les nomades et les sédentaires — Notions sur l'organisation sociale, familiale et religieuse des peuplades musulmanes de l'Afrique du Nord.

Divisions politiques — Circonscriptions administratives.

Voies de communication par mer et par terre — Ports — routes — chemins de fer — câbles — courants d'échange.

Relations des possessions de l'Afrique du Nord entre elles, avec les pays voisins et avec l'Europe.

Agriculture.

Forêts.

Commerce.

Industrie.

Colonisation Européenne.

### III

#### ADMINISTRATION DE L'AFRIQUE DU NORD ET DES COLONIES

##### A. — ADMINISTRATION MAROCAINE

*Organisation administrative, judiciaire, financière du Maroc*

(période actuelle)

Notions sommaires

Mesures administratives réalisées par les traités internationaux — Convention de Madrid de 1880 — Acte d'Algésiras — Accords Franco-Allemands et Franco-Espagnols.

Protectorat de la République Française au Maroc — Actes constitutifs — Traités — Décrets.

Représentation de la République Française au Maroc — Le Résident Général — L'Administration Centrale — Contrôles Civils — Le Haut Commissaire du Gouvernement à Oudjda.

Le Maghzen — Le Sultan — Le Grand Vizir — Les Ministres.

Organisation régionale — Régions militaires — Régions civiles — Autorités indigènes — Caïds.

Organisation locale — Les villes de la côte et de l'intérieur.

Commissions municipales — Chambres de commerce.

Organisation administrative de la zone internationale de Tanger et de la zone espagnole.

Organisation judiciaire — Les capitulations — Protection (accord de 1863) — Justice française — Justice indigène.

Finances — Budget — Revenus concédés — Emprunts — Dette — Impôts indigènes — Tertib — Impôts directs — Douanes — Monopole des tabacs — Monnaies.

Régime foncier — Domaines et biens maghzen — Biens habous — Régime de l'immatriculation.

Travaux publics — Adjudications.

Armée — Corps d'occupation — Troupes auxiliaires marocaines.

##### B. — ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE

Gouvernement Général — Conseil de Gouvernement — Conseil Supérieur de Gouvernement — Délégations Financières — Représentation au Parlement — Conseils

généraux — Administration territoriale, départements, territoires du Sud — Communes de plein exercice — Communes mixtes — Administration indigène — Bureaux arabes.

Différentes populations.

Finances — Budgets — Régime fiscal — Impôts arabes.

Organisation judiciaire — Justice française et justice indigène — Pouvoirs disciplinaires des Administrateurs et des Juges de Paix — Naturalisation.

Armée.

Régimes des terres — Colonisation — Régime douanier — Travaux publics — Chemins de fer — Relations avec la France, les pays du bassin de la Méditerranée et le Maroc.

##### C. — ADMINISTRATION DE LA TUNISIE

Organisation et fonctionnement du Protectorat — Le Bey — Gouvernement Tunisien — Résident Général — Fonctionnaires indigènes — Contrôleurs civils — Organisation municipale — Administration indigène — Conférence consultative — Régime Financier — Budget — Impôts.

Justice française et indigène.

Armée.

Régime des terres — Inmatriculation.

Colonisation — Régime douanier — Travaux Publics — Chemins de fer.

Relations avec la Métropole, les pays du bassin de la Méditerranée et ceux de l'Afrique du Nord.

##### D. — ADMINISTRATION DES COLONIES FRANÇAISES

*Notions très sommaires*

Leur énumération et leur répartition sur la surface du globe — Organisation politique — Assujettissement — Autonomie — Assimilation — Utilité des colonies — Différents types de colonies — Colonies de commerce, d'exploitation, de plantations, de peuplements.

Organisation générale des colonies — Organisation métropolitaine — Ministère des Colonies — Représentation au Parlement — Gouverneurs — Administration — Armée coloniale.

Justice — Finances — Budget colonial — Budgets locaux.

### IV

#### LANGUES VIVANTES

- |  |    |
|--|----|
| a) langue arabe ou berbère — note maxima | 10 |
| b) langue espagnole :                    | —  |
| c) langue anglaise :                     | —  |
| d) langue allemande :                    | —  |
| e) langue italienne :                    | —  |

Thème d'une durée de trois heures avec le concours du dictionnaire.

EXTRAITS DU « JOURNAL OFFICIEL »  
de la  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Guerre

Le Ministre de la Guerre.

Vu le décret du 13 août 1914.

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, les militaires dont les noms suivent :

LÉGION D'HONNEUR

Pour Officier

(Pour prendre rang du 28 février 1915)

M. Coudein (J. D. P.), colonel, commandant le 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie : commande, depuis le début de la campagne, un régiment qui s'est bien comporté en toutes circonstances. A été grièvement blessé, le 17 février, en reconnaissant les positions à faire occuper par un de ses bataillons pour appuyer un bataillon d'attaque.

Pour Chevalier

(Pour prendre rang du 28 février 1915)

Jaillet (P.-A.), capitaine au 2<sup>e</sup> régiment mixte de zouaves-tirailleurs (9<sup>e</sup> tirailleurs) : déjà proposé antérieurement au titre du Maroc. S'est acquis de nouveaux titres pendant la campagne actuelle où il s'est toujours brillamment comporté, en particulier dans les combats du 2 au 9 novembre.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 6 février 1915)

Maréchal, sergent au 6<sup>e</sup> régiment de tirailleurs (section de mitrailleuses) : blessé grièvement en faisant bravement son devoir le 28 janvier, continuait à encourager ses hommes à tenir sous le feu violent de l'ennemi, a fait preuve du plus grand courage.

Kherfi Nafa ben Hanafi, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs, matricule 2995 : blessé grièvement à son poste de combat, a fait bravement son devoir et montré beaucoup de courage. A dû être amputé.

Chatti Kada ben Aneur, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 6<sup>e</sup> régiment de tirailleurs, matricule 5646 : brave soldat qui a fait preuve d'énergie et de courage au combat du 28 janvier. A été blessé grièvement.

(Pour prendre rang du 21 février 1915)

Tho (P.-M.), adjudant-chef au 3<sup>e</sup> bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique : le 17 février 1915, chef des éclaireurs volontaires de sa compagnie, s'est élancé à l'assaut des tranchées allemandes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes. Le capitaine commandant le détachement ayant été blessé, a pris le commandement des groupes des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies. A résisté opiniâtement aux contre-attaques allemandes. Blessé lui-même, n'a pas voulu quitter les tranchées conquises avant la relève de sa troupe.

Chambaud (Joseph), adjudant au 3<sup>e</sup> bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique : le 17 février 1915, chef des éclaireurs volontaires de la 4<sup>e</sup> compagnie, s'est élancé à l'assaut des tranchées

allemandes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes. Le sous-lieutenant ayant été tué, a pris le commandement des groupes des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies. A organisé défensivement le terrain conquis avec beaucoup d'intelligence et d'énergie. Le 18 février, a fait preuve à nouveau des plus belles qualités militaires. A résisté opiniâtement à toutes les contre-attaques ennemies.

Convert (J.-J.), sergent au 3<sup>e</sup> bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique : le 17 février 1915, à la tête des éclaireurs volontaires de sa compagnie, s'est précipité sur les tranchées allemandes. A refusé de se faire évacuer. Ne cesse de faire preuve depuis d'une vaillance et d'une cranerie superbes.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Services spéciaux de l'Afrique du Nord. — Par décision ministérielle, en date du 19 mars 1915 :

M. Jeannerod, capitaine de cavalerie hors cadres pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines, est remis à la disposition de son arme.

M. Dutertre, capitaine au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, est placé hors cadres au service des remontes et haras marocains.

M. Crelu, lieutenant de cavalerie hors cadres au service des remontes et haras marocains, est remis à la disposition de son arme et affecté au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique pour remplir les fonctions de trésorier.

Citations à l'Ordre de l'Armée

Les militaires dont les noms suivent sont cités à l'ordre de l'Armée :

TROUPES D'AFRIQUE

Panouillot, lieutenant du régiment de marche de spahis marocains : ayant pris le commandement de l'escadron après une grave blessure du capitaine, a été blessé en organisant sous le feu, la défense d'un point conquis par l'escadron.

(Ordre du 26 février 1915)

ARMÉE ACTIVE

PROMOTIONS

Infanterie Coloniale. — Par décret en date du 19 mars 1915, ont été promus dans le corps de l'Infanterie coloniale :

Au grade de capitaine

2<sup>e</sup> tour (choix). — M. Viraud (René-André-Marié), lieutenant en service au Maroc occidental (emploi créé).

5<sup>e</sup> tour (choix). — M. Vincent (Roger-Anatole-Eugène), capitaine à titre temporaire au 7<sup>e</sup> bataillon d'Infanterie coloniale du Maroc (emploi créé).

2<sup>e</sup> tour (choix). — M. Vogé (Louis-Albert-Paul), lieutenant en service au Maroc occidental (emploi créé).

## ARMÉE ACTIVE

## PROMOTIONS ET MUTATIONS

*Infanterie.* — Par décision ministérielle en date du 15 mars 1915 et par application du décret du 2 janvier 1915, les promotions et mutations à titre temporaire et pour la durée de la guerre ci-après sont ratifiées :

*Au grade de chef de bataillon*

(A dater du 9 mars 1915)

M. Rozet, capitaine hors cadres (Maroc), affecté au 8<sup>e</sup> régiment de zouaves de marche.

## MUTATIONS

M. Touchard, lieutenant-colonel au 216<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 292<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

## ARMÉE TERRITORIALE

## PROMOTIONS ET NOMINATIONS

*Infanterie.* — Par décret du Président de la République en date du 19 mars 1915, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, sont promus dans le cadre des officiers de l'infanterie (armée territoriale) aux grades ci-après et maintenus dans leur situation actuelle, pour prendre rang du 7 mars 1915 :

*Au grade de chef de bataillon*

M. d'Outhoorn (François), capitaine au 113<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Terreveillant (Amédée), capitaine au 127<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

*Au grade de capitaine*

M. Vallette (Jean), lieutenant au 113<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Brémond (Joseph), lieutenant au 114<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Feyte (Jean), lieutenant au 114<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Lacoste (Pierre), lieutenant au 127<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Valsin-Laurens, lieutenant au 127<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Ferran (Ernest), lieutenant au 128<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Laurens (Edouard), lieutenant au 128<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. François (Eugène), lieutenant au 139<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. Bernaudat (Auguste), lieutenant au 6<sup>e</sup> bataillon territorial de zouaves.

M. Muston, lieutenant au bataillon territorial de la Chaouïa.

M. Randet, lieutenant au bataillon territorial de la Chaouïa.

M. Frédéricich, lieutenant au bataillon de réserve de Rabat.

## ARMÉE ACTIVE

## PROMOTIONS

*Infanterie.* — Par décret en date du 23 mars 1915, sont promus :

*Au grade de lieutenant-colonel*

Les chefs de bataillon :

M. Marty, breveté, du 99<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en remplacement de M. Bonneville, retraité.

M. Gazenove, du 1<sup>er</sup> régiment mixte de zouaves et tirailleurs (organisation).

M. Rolland, breveté, hors cadres (état-major) (organisation).

M. Blavier, du 2<sup>e</sup> régiment mixte de zouaves et tirailleurs (organisation).

M. Col, du 3<sup>e</sup> régiment de marche du 1<sup>er</sup> étranger (organisation).

M. Forey, du 246<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

*Au grade de chef de bataillon*

Les capitaines :

M. Portmann, du régiment de tirailleurs marocains, en remplacement de M. Biesse, promu.

M. Spitz, breveté, hors cadres (état-major), en remplacement de M. Col, promu.

*Au grade de capitaine*

Les lieutenants :

(Ancienneté.) M. Petit, du 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, en remplacement de M. Artus, retraité.

(Ancienneté.) M. de Winter, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en remplacement de M. Simonnet, tué à l'ennemi.

(Ancienneté.) M. Lariat, du 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes, en remplacement de M. Plancke, tué à l'ennemi.

(Ancienneté.) M. Donnadieu, du 2<sup>e</sup> régiment étranger, en remplacement de M. de la Laurencie, tué à l'ennemi.

(Ancienneté.) M. Magaud, hors cadres (mission), en remplacement de M. Caron, tué à l'ennemi.

(Ancienneté.) M. Julia, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en remplacement de M. Letondot, promu.

(Ancienneté.) M. Marion, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en remplacement de M. Guilloux, promu.

(Choix.) M. Labrousse, du 1<sup>er</sup> régiment de zouaves, en remplacement de M. Bressy, promu.

(Choix.) M. Bourelly, du 3<sup>e</sup> régiment de marche de tirailleurs, en remplacement de M. Fabry, promu.

(Choix.) M. Izaac, du 2<sup>e</sup> régiment bis de marche de zouaves, en remplacement de M. Hugnet, promu.

(Choix.) M. Tremsal, du 1<sup>er</sup> bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique, en remplacement de M. Rousseau, promu.

(Choix.) M. Gardel, du 3<sup>e</sup> régiment de marche de tirailleurs (organisation).

(Choix.) M. Blonde, du 1<sup>er</sup> bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique (organisation).

(Ancienneté.) M. Alibert, du 141<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

(Choix.) M. de France de Tersant, du 3<sup>e</sup> régiment de marche de tirailleurs (organisation).

(Ancienneté.) M. Prignot, du 2<sup>e</sup> régiment étranger (organisation).

(Ancienneté.) M. Breistroffer, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

(Ancienneté.) M. Saint-James, du 2<sup>e</sup> régiment étranger (organisation).

(Ancienneté.) M. Girard, du 2<sup>e</sup> régiment étranger (organisation).

(Choix.) M. Durand, régiment de tirailleurs, Maroc (organisation).

(Choix.) M. Michet de la Baume, du régiment de tirailleurs marocains (organisation).

(Ancienneté.) M. Bordenave, hors cadres (mission) (organisation).

(Ancienneté.) M. Chastanel, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

(Ancienneté.) M. Navarre, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

(Ancienneté.) M. Latron, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

(Choix.) M. Garteiser, du 6<sup>e</sup> régiment de tirailleurs (état-major).

(Choix.) M. de Beaume de Lafrangne, du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs de marche (organisation).

(Choix.) M. Jolly, du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs de marche (organisation).

(Choix.) M. Galy, du 9<sup>e</sup> régiment de zouaves de marche (organisation).

(Choix.) M. Doucet, du 9<sup>e</sup> régiment de zouaves de marche (organisation).

(Choix.) M. Breynat, du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs de marche (organisation).

(Choix.) M. Giannelli, du 9<sup>e</sup> régiment de zouaves de marche (organisation).

(Ancienneté.) M. Jentreau, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

(Ancienneté.) M. Beaujard, hors cadres (mission) (organisation).

(Ancienneté.) M. Thomas, hors cadres (mission) (organisation).

(Choix.) M. Compère-Desfontaines, du 51<sup>e</sup> bataillon de chasseurs (organisation).

(Ancienneté.) M. Charançon, du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs (organisation).

(Ancienneté.) M. Jacquesson, du 2<sup>e</sup> régiment étranger (organisation).

(Choix.) M. Do-Huu-Vi, du 1<sup>er</sup> régiment étranger (aéronautique) (organisation).

(Ancienneté.) M. Dauphin, du 1<sup>er</sup> régiment étranger (organisation).

(Ancienneté.) M. Prévotat, du 7<sup>e</sup> régiment de tirailleurs (organisation).

(Ancienneté.) M. Brissaud, du 141<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

(Ancienneté.) M. Bonhoure, du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie (organisation).

#### Au grade de lieutenant

Le sous-lieutenant :

M. Chacun, du régiment de tirailleurs marocains.

#### ARMÉE ACTIVE

##### PROMOTIONS

*Infanterie.* — Par application du décret du 2 janvier 1915, les promotions, à titre temporaire et pour la durée de la guerre, ci-après, sont ratifiées :

Par décision ministérielle en date du 21 mars 1915 :

#### Au grade de sous-lieutenant dans l'infanterie

(A dater du 15 mars)

M. Ahnard, maréchal des logis d'artillerie. — Affecté au régiment de tirailleurs marocains (3<sup>e</sup> bataillon).

##### PROMOTIONS ET MUTATIONS

Par décision ministérielle en date du 21 mars 1915, et par application du décret du 2 janvier 1915, les promotions et mutations à titre temporaire et pour la durée de la guerre ci-après sont approuvées :

##### MUTATIONS

Par décision ministérielle en date du 20 mars 1915, les mutations suivantes sont prononcées avec la mention « service » :

M. Mel, lieutenant-colonel au 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 1<sup>er</sup> régiment étranger.

##### PROMOTIONS ET MUTATIONS

Par décision ministérielle en date du 20 mars 1915 et par application du décret du 2 janvier 1915, les promotions et mutations à titre temporaire et pour la durée de la guerre, ci-après, sont approuvées :

#### Au grade de sous-lieutenant dans l'infanterie

(A dater du 20 février)

Les sous-officiers de cavalerie ci-après :

M. Baillet, maréchal des logis au 1<sup>er</sup> régiment de marche de chasseurs d'Afrique. — Affecté au 2<sup>e</sup> régiment de zouaves (*bis*).

##### MUTATIONS

M. Col, lieutenant-colonel au 327<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 2<sup>e</sup> régiment de marche du 1<sup>er</sup> étranger (à dater du 6 mars).

M. Chapuis, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe d'état-major, est affecté comme lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment de zouaves (Maroc).

M. Pujol, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe d'état-major, est affecté comme lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs.

##### AFFECTATIONS D'OFFICIERS DE CAVALERIE DANS L'INFANTERIE

M. Dille, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de marche de chasseurs d'Afrique. — Affecté au 31<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.

## PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU MAROC  
à la date du 3 Avril 1915.

La situation politique et militaire du Maroc est inchangée.

Dans la Région de Fez-Taza, les pluies abondantes qui sont tombées ces jours derniers ont rendu les pistes impraticables et suspendu toute activité militaire.

Le Chenguitti se trouve actuellement chez les Riata, dont il cherche à obtenir le concours pour rétablir chez les Branès un prestige qu'il sent chancelant.

Plusieurs reconnaissances à grande envergure effec-

tuées par la garnison de Sefrou se sont déroulées sans incident et ont trouvé le pays très calme.

Dans la Région de Tadla-Khenifra, la tranquillité n'a pas été troublée. On constate une certaine lassitude dans quelques fractions Zaïan qui se manifeste par des démarches de soumission.

La célébration du Moussem de Moulay Aïssa ben Driss a donné lieu à une importante réunion de représentants de toutes les tribus de la région montagneuse de Kasbah beni Mellal, au cours de laquelle une action contre nos postes a été discutée. Aucune décision n'a encore été prise, mais ces palabres ont provoqué dans le pays une agitation qui est à suivre.

Dans la Région de Marrakech, un Officier de Renseignements, qui vient de se rendre de Marrakech à Telouet, a constaté un calme complet dans tout le pays traversé.

## ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## Annonces judiciaires, administratives et légales

SERVICE D'ARCHITECTURE  
DE LA  
REGION DE RABATJARDIN D'ESSAI DE MOULAY AHMED  
A RABAT

Construction d'un bâtiment pour écurie, étable, etc., et dépendances.

AVIS  
aux Entrepreneurs

Il sera procédé, samedi 17 avril 1915, à 16 heures, dans les bureaux du Service d'Architecture aux Touarga, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'un bâtiment pour écurie, étable, etc., et dépendances, dans l'enceinte du Jardin d'Essais de Moulay Ahmed, à Rabat.

Le montant du détail estimatif s'élève à la somme de

quarante-deux mille francs (42.000 fr. 00) y compris une somme à valoir de quatre mille cinquante et un francs (4.051 fr. 00).

Les offres devront être adressées dans une enveloppe renfermant le récépissé de cautionnement provisoire versé par le soumissionnaire à la Trésorerie Générale et fixé par l'article 38 du Devis et Cahier des charges à la somme de sept cents francs (700 fr. 00), et devront parvenir au Service d'Architecture de la Région de Rabat à la date sus-indiquée, avant 16 heures, ou être déposées sur le bureau de l'adjudication lors de l'ouverture de la séance. Les certificats établissant les capacités techniques et financières devront être mis dans une autre enveloppe.

Les soumissionnaires pourront tous les jours, de 9 heures à midi et de 15 à 18 heures, prendre connaissance des pièces du marché dans les bureaux du Service d'Architecture, où ils trouveront des imprimés pour soumissions.

SECRETARIAT - CHEFFE  
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE  
INSTANCE DE CASABLANCAVENTE  
aux enchères publiques

A la requête de Monsieur Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, agissant ds-qualité et en vertu d'une ordonnance de référé rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal Civil de première Instance de Casablanca le 3 avril 1915,

Il sera procédé à Casablanca, le LUNDI 12 AVRIL 1915, à 8 heures du matin, et jours suivants, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Devant un magasin, sis à Casablanca, rue de Rabat, de : Articles de brosserie, harnachement, fouets, cordages, cires, peaux, huile, chaînes, boucles, vernis, etc.

Devant un immeuble, rue de Mogador, de : Meubles, objets mobiliers, échantillons divers, etc.

Devant un immeuble de la Croix-Rouge, de : Etagères, grilles, huiles diverses, objets mobiliers, eaux minérales, etc.

Dans un fondouk, Avenue du Général Drude, de : Articles de quincaillerie, fil de fer, treillages, charrues, moissonneuses, faucheuses, bois de charonnage et de carrosserie, tombereaux, tarare, cerceaux de roues, moyeux, meules, écrous, etc.

Observation. — Les opérations de vente commenceront par la brosserie de la rue de Rabat.

La vente aura lieu sans aucune garantie de contenance, de poids, de qualité et de quantité ; elle aura lieu au comptant et en monnaie française, et l'acquéreur devra immédiatement prendre livraison sous peine de folle enchère.

L'adjudicataire devra également verser entre les mains du Secrétaire-Greffier qui procédera à la vente, 5 % en sus de son prix d'adjudication.

Casablanca, le 3 avril 1915.  
Le Secrétaire-Greffier en Chef,

NERRIÈRE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
DE CASABLANCA

Réunion des Faillites et Liquidations Judiciaires du VENERDI 16 AVRIL 1915, à 10 heures du matin.

Liquidation judiciaire Miguel ADROBAU, négociant à Casablanca ; liquidateur : M. GAVENS ; 3<sup>e</sup> vérification des créances.

Liquidation judiciaire MOHAMMED BENOUHOUD, négociant à Casablanca ; liquidateur : M. MESSICA ; 1<sup>re</sup> vérification des créances.

Liquidation judiciaire Joseph S. COHEN, épiciier à Casablanca ; liquidateur : M. MESSICA ; réunion pour l'examen de la situation.

Liquidation judiciaire Bernard DUCASSE, négociant à Casablanca ; liquidateur : M. ALACCHI ; dernière vérification des créances.

Liquidation judiciaire Abraham AZOULAY, négociant à Casablanca ; liquidateur : M. ALACCHI ; dernière vérification des créances.

Liquidation judiciaire ABDÉLMEJID BENNIS, négociant à Casablanca ; liquidateur : M. ALACCHI ; concordat ou état d'union.

Liquidation judiciaire David DANINO, négociant à Casablanca ; liquidateur : M. ALACCHI ; 1<sup>re</sup> vérification des créances.

Faillite Javier SALAS, ex-négociant à Rabat ; syndic : M. ALACCHI ; dernière vérification des créances.

Faillite MOULAY IBRAHIM BOUQUILLI, ex-négociant à Marrakech ; syndic : M. ALACCHI ; 1<sup>re</sup> vérification des créances.

Juge Commissaire :

M. LOISEAU.

Casablanca, le 3 avril 1915.

Pour le Secrétaire-Greffier en Chef.

C. DEMOULIN.

SECRETARIAT - GREFFE  
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE  
INSTANCE DE CASABLANCA

**VENTE  
aux enchères publiques**

A la requête de Monsieur Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, agissant ès-qualité et en vertu d'une ordonnance de référé rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal Civil de première Instance de Casablanca le 2 avril 1915,

Il sera procédé le MERCREDI 7 AVRIL 1915, à 2 heures du soir, et jours suivants, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur :

1<sup>o</sup> D'un Magasin de Quincaillerie, sis à Casablanca, rue du Capitaine Iher :

2<sup>o</sup> Objets mobiliers, articles de quincaillerie, sis à Casablanca, Quartier de Tnaker, rue Djema Ech Chleuh.

Observation. -- La vente commencera par le Magasin de Quincaillerie de la rue du Capitaine Iher. (Il sera tenté d'abord une vente en bloc de tous les articles contenus dans le dit magasin et, en cas d'insuccès, il sera procédé à la vente en détail.)

La vente aura lieu sans aucune garantie de qualité, de contenance ou de poids.

Elle aura lieu au comptant et en monnaie française, et l'acquéreur devra immédiatement prendre livraison sous peine de folle enchère.

L'adjudicataire devra également verser entre les mains du Secrétaire-Greffier qui procédera à la vente, 5 % en sus de son prix d'adjudication.

Casablanca, le 2 avril 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,

NERRIÈRE.

SECRETARIAT - GREFFE  
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE  
INSTANCE DE CASABLANCA

**VENTE  
aux enchères publiques**

A la requête de Monsieur Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, agissant ès-qualité en vertu d'une ordonnance de référé rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal Civil de première Instance de Casablanca le 2 avril 1915,

Il sera procédé le MERCREDI 7 AVRIL 1915, à 8 heures du matin, devant un magasin sis à Casablanca, près la Porte de la Marine, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de : Millet dit « Alpiste », graines de lin, fenugrec, cires.

La vente aura lieu sans aucune garantie de qualité, de poids ou de contenance.

Elle aura lieu au comptant, en monnaie française, et l'acquéreur devra immédiatement prendre livraison sous peine de folle enchère.

L'adjudicataire devra également verser entre les mains du Secrétaire-Greffier qui procédera à la vente, 5 % en sus de son prix d'adjudication.

Casablanca, le 2 avril 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
NERRIÈRE.

TRIBUNAL DE PAIX  
DE MARRAKECH

Succession vacante de FOU-DARIF Paul, domicilié à Marrakech, y décédé le 9 mars 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef, Curateur des successions vacantes, invite :

1<sup>o</sup> Les héritiers ou légataires à se faire connaître et à justifier de leurs qualités ;

2<sup>o</sup> Les créanciers, à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
Curateur  
des successions vacantes,

VARACHE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
DE CASABLANCA

Liquidation judiciaire  
Joseph S. COHEN

Par jugement du Tribunal de première Instance de Casablanca en date du 29 Mars 1915, le sieur Joseph S. COHEN, épiciier à Casablanca, Quartier Ferriou, a été admis à bénéfice de la liquidation judiciaire.

La date de cessation des paiements a été fixée provisoirement au 29 Mars 1915.

Le même jugement nomme :  
M. LOISEAU, juge-commissaire ;

M. MESSICA, liquidateur provisoire.

Casablanca, le 30 Mars 1915.

Pour extrait conforme :

Pour le Secrétaire-Greffier en Chef,

M. GAVENS.

SECRETARIAT - GREFFE  
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE  
INSTANCE DE CASABLANCA

**VENTE  
aux enchères publiques**

A la requête de Monsieur Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca,

blanca, agissant es-qualité et en vertu d'une ordonnance de référé rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal Civil de première Instance de Casablanca le 3 avril 1915,

Il sera procédé le LUNDI 19 AVRIL 1915, à 8 heures du matin, à la vente aux enchères

publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à Casablanca :

I. — Sur un terrain appartenant à la Compagnie Marocaine et situé Boulevard du 2<sup>e</sup> Tirailleurs,

1<sup>o</sup> Deux locomobiles ;  
2<sup>o</sup> Deux halleuses.

II. — Dans un fondouk de la

Compagnie Marocaine, route de Mediouna,

Un sasseur avec divers accessoires.

La vente aura lieu sans aucune garantie, au comptant et en monnaie française, et l'acquéreur devra immédiatement prendre livraison sous peine de folle enchère.

L'adjudicataire devra également verser entre les mains du Secrétaire-Greffier qui procédera à la vente, 5 % en sus de son prix d'adjudication.

Casablanca, le 3 avril 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
NERRIERE.

## ENTREPRISE de Charpente & Menuiserie

PLANS et DEVIS  
: : sur demande : :

## GUIGNARD & C<sup>ie</sup>

Avenue de Casablanca

: : Près le Palmarium : :

: : RABAT : :

## Banque d'Etat du Maroc

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : TANGER

AGENCES :

Casablanca, Larache, Marrakech,  
Mazagan, Mogador, Oudjda,  
Rabat, Saffi

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs

FONDÉE EN 1861

Siège Social : ALGER - Siège central : PARIS, 43, Rue Cambon

54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie

AU MAROC : TANGER, CASABLANCA, FEZ, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Monnaies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements — Ouverture de Crédit.

## COFFRES-FORTS FICHET

La Maison FICHET, de Paris, a l'honneur d'informer son honorable clientèle qu'un contre-maitre de la Maison sera de passage à Rabat dans le courant d'Avril et qu'il se tiendra à la disposition du public pour tous montages, réparations, ouvertures, etc.

Demander le Catalogue de la Maison

**J. ROBIC, Agent à Rabat**

## J. DAVID

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS  
Chiffons, Cornes, Laines, Grins,  
Peaux, Vieux métaux, etc...

Se rend sur les lieux  
et sur demande

Adresse: Boîte postale 409

CASABLANCA

## GAZ THERMOLUX

pour ECLAIRAGE et CUISINE

Le plus économique à 0,25 le mètre cube

Extincteur à mousse "LE PARFAIT"

Adopté par les Marines  
Française, Anglaise et Allemande

## DÉSINFECTANT L'ANIOS

Antiseptique, Désodorisant, Microbicide le plus  
énergique, le moins cher

NOTTÉGHEM & C<sup>ie</sup>

S'adresser F. PARADIS, boîte 191  
CASABLANCA

## C. COUGOULE DEVERGNE

Fournisseur des Administrations Civiles et Militaires

Menuiserie - Charpentes

Escaliers

ATELIER MECANIQUE

21, Route de Casablanca

RABAT